



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITE DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Racine conformément à l'article 148 du Code municipal, la Municipalité doit fixer, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022.

Les séances ordinaires du conseil pour l'année 2022, auront lieu tous les 1^{ers} lundis du mois sauf exception pour le mois de septembre, où la séance se tiendra le mardi 6 septembre 2022 à 19 h.

Avis public

Calendrier 2022
Séances ordinaires du conseil de Racine
10 janvier 2022 à 19 h
7 février 2022 à 19 h
7 mars 2022 à 19 h
4 avril 2022 à 19 h
2 mai 2022 à 19 h
6 juin 2022 à 19 h
4 juillet 2022 à 19 h
8 août 2022 à 19 h
MARDI 6 septembre 2022 à 19 h
3 octobre 2022 à 19 h
7 novembre 2022 à 19 h
5 décembre 2022 à 19 h
Séance extraordinaire – Budget
15 décembre 2022 à 19 h

DONNÉ À Racine, ce 16 novembre 2021.

Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 16 novembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de novembre deux mille vingt et un (2021).



Lyne Gaudreau
Directrice générale et secrétaire-trésorière